

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-808

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À l'alinéa 72, supprimer la référence :

« 1. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.